



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ABENA FRANTEX
NOGENT-SUR-OISE

Avis relatifs à la remise en état



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

TABLE DES MATIÈRES

I.	Rappel du contexte	3
I.1.	Principes de remise en état.....	3
I.2.	Maîtrise foncière	3
II.	Avis sur la remise en état	4

I. RAPPEL DU CONTEXTE

I.1. PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT

Lorsque les installations seront mises à l'arrêt définitif, l'exploitant remettra le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger par l'interdiction d'accès, le démantèlement des installations à risques, la coupure des réseaux de gaz, d'électricité et d'eau et la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement.

Un mémoire de cessation d'activité, précisant les mesures prises pour assurer la protection de l'environnement et des populations voisines, sera transmis à la Préfecture au moins trois mois avant l'arrêt définitif.

Le détail de cette remise en état figure dans la pièce 3.2 « Description du projet ».

I.2. MAÎTRISE FONCIÈRE

Comme détaillée dans la pièce « Justificatif de maîtrise foncière », les propriétaires des parcelles concernées par le site ABENA FRANTEX sont les suivants :

- NSO1 : SA ABENA FRANTEX,
- NSO2 : SCI ABENA NsO.

Le maire de la commune de Nogent-sur-Oise et le propriétaire foncier ont validé les principes de remise en état précités. Les courriers sont présentés en pages suivantes.

II. AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT

Le 1^{er} Juin 2022

Abena NSO SCI
14, rue Clos Barrois
60180 Nogent Sur Oise

A l'attention du P.D.G. de la société Abena-Frantex

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Par courrier du 01/06/2022, vous nous saisissez d'une demande d'avis sur les mesures que vous mettriez en œuvre en cas d'arrêt définitif de vos installations :

- Coupure des alimentations en électricité, gaz naturel, et en eau potable
- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur site
- Interdiction ou limitation des accès
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement

Dans ce cadre, vous sollicitez également l'opportunité de conserver en usage industriel futur sur les parcelles précitées.

Je, soussigné, M. Barbet, confirme notre avis favorable à ces mesures et n'avons aucune observation complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M. Barbet François,

Gérant
SCI ABENA NSO
5 rue Thomas Edison - ZI Sud
60180 NOGENT SUR OISE
Tél. : 03.44.65.68.83
Fax : 03.44.65.68.98
RC 817 382 815
e-mail : mla@abena-frantex.com

Le 6 août 2019

REÇU LE
12 AOUT 2019
ABENA FRANTEX

ABENA FRANTEX
5 rue Thomas Edison – ZI Sud
60180 NOGENT-SUR-OISE

Direction du Patrimoine et de l'Administration
Affaire suivie par : Philippe FOUIN

☎ 44 66 30 34

@ p.fouin@nogentsuroise.fr

Objet : Avis sur l'état futur du site en cas d'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Par courrier, reçu le 9 juillet 2019, vous me saisissez d'une demande d'avis sur les mesures que vous mettriez en œuvre en cas d'arrêt définitif de vos installations :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site,
- Interdiction ou limitation d'accès,
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Ces mesures viseront à sécuriser le site afin de supprimer tout risque pour l'environnement et votre voisinage.

La municipalité de Nogent-sur-Oise souhaite continuer à vous accompagner afin de favoriser la prospérité de votre entreprise. Aussi, j'émet donc un avis favorable aux mesures que vous proposez malgré le fait qu'elles évoquent un terme non souhaité de votre activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Pour le Maire,
Par délégation,
Le premier Adjoint

